



ÉDUCATEUR-RICE SPÉCIALISÉ(E)

LA PROFESSION

L'éducateur-riche spécialisé(e) est un/une professionnel-le du travail social. Il/elle exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il/elle accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

En collaboration avec différents partenaires, il/elle conçoit, conduit, évalue des actions socio-éducatives dans le cadre de projets personnalisés, crée et met en œuvre des actions mobilisant différentes méthodologies, propose des activités, des médiations. Il/elle émet des propositions pour l'analyse des besoins, l'évaluation et l'ajustement des orientations des politiques éducatives ou sociales menées dans les institutions avec lesquelles il/elle travaille dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

L'éducateur-riche spécialisé(e) contribue au processus de socialisation et d'autonomie des personnes. Il/elle favorise le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans l'environnement des personnes et de la société. Il/elle aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne et peut contribuer à son insertion socioprofessionnelle. Il/elle favorise également les actions de prévention. Son intervention peut se situer dans les champs de l'éducation spécialisée, sociale, scolaire, celui de la santé ou encore de la protection judiciaire de la jeunesse. Il/elle est également de plus en plus appelé(e) à intervenir dans le cadre de projets de développement local ou être en responsabilité d'une équipe éducative. Les domaines et les secteurs d'intervention sont extrêmement diversifiés. Les éducateurs spécialisés peuvent être employés par des collectivités locales, des associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale), des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux (foyers de l'enfance, maternels, CHRS, ESAT, etc...), des structures hospitalières...

LE DIPLÔME

La formation est sanctionnée par le DEES (Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé) délivré par le Recteur d'académie aux candidats ayant validé les 4 DC qui composent le diplôme. Il sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) et est classé au niveau 6 du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (grade licence).

LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1) être titulaire du baccalauréat
- 2) être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4
- 3) bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.

L'admission dans la formation est prononcée par le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission, qui prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat dans l'exercice de la profession.

A noter que l'inscription dans une formation initiale est précédée par une procédure nationale de préinscription au sein de l'outil Parcoursup.

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle, à l'issue duquel ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Le programme de formation individualisé est établi par le directeur de l'établissement de formation, avec le candidat, après avis de la commission d'admission.

Les candidats titulaires du DEASS, DECESF, DEEJE et DEETS de niveau 6 sont dispensés des formations et des épreuves de certifications correspondants aux DC3 et DC4.

LES ÉTUDES

La formation se déroule sur trois années scolaires. Elle comprend 1 450 heures de formation théorique et 2 100 heures de stage pratique (60 semaines), ces dernières devant s'effectuer auprès d'un référent professionnel éducateur spécialisé.

La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation :

- la relation éducative spécialisée (DF1) ;
- conception et conduite de projets éducatifs spécialisés (DF2) ;
- travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle (DF3) ;
- dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (DF4).

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II
- Arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et ses annexes définissant les référentiels (professionnel, certification, formation)

LA VAE

Le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE), sans retour en formation. Toutes les activités passées peuvent être prises en compte : expériences personnelles et professionnelles, bénévolat, participation à des activités de volontariats, activités sportives de haut niveau, etc. Ces expériences, sans minimum de durée, doivent être en rapport avec le diplôme visé. Un architecte accompagnateur de parcours aide chaque candidat dans la gestion administrative de son dossier VAE dès le début du parcours. Ce sont des professionnels sélectionnés spécialement pour leur expertise en développement de compétences. Le financement du parcours VAE est pris en charge par France VAE.

Toutes les informations sur la VAE d'éducateur spécialisé sur le site de France VAE : <https://vae.gouv.fr/> .

LES LIEUX DE FORMATION

Les écoles de formation dispensant la formation d'éducateur spécialisé dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes :

Ain	Ecole Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale (ENSEIS) Site de Bourg-En-Bresse	48 rue du Peloux 01000 BOURG-EN-BRESSE E-mail : bourg@enseis.fr Site internet : https://enseis.fr	04 37 62 14 90
Drôme	Ocellia Espace Valence	103 avenue Maurice Faure 26000 VALENCE E-mail : contactvalence@ocellia.fr Site internet : https://ocellia.fr	04 75 86 30 55
Isère	IUT II Carrières sociales Université Pierre Mendès France	2 place Doyen Gosse 38000 GRENOBLE E-mail : iut2-cs@univ-grenoble-alpes.fr Site internet : https://iut2.univ-grenoble-alpes.fr	04 76 28 45 09
	Ocellia Espace Grenoble Echirolles	3 avenue Victor Hugo - 38130 ECHIROLLES E-mail : contactgrenoble@ocellia.fr Site internet : https://ocellia.fr	04 76 09 02 08
Loire	Ecole Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale (ENSEIS) - Site de Firminy	42 rue de la Tour de Varan - CS 10200 - 42704 FIRMINY Cedex E-mail : firminy@enseis.fr Site internet : https://enseis.fr	04 77 10 13 70
Puy de Dôme	Institut du Travail Social de la Région Auvergne (ITSRA)	62 avenue Marx Dormoy 63000 CLERMONT-FERRAND E-mail : contacts@itsra.net Site internet : https://itsra.net/wordpress/	04 73 17 01 00
Rhône	ARFRIPS	10 impasse Pierre Baizet 69009 LYON Site internet : https://arfrips.fr/formation/index.php/fr/	04 78 69 90 90
	Institut Saint-Laurent	41 chemin du Chancelier 69130 ECULLY Email : accueil@institutsaintlaurent.org Site internet : https://www.institutsaintlaurent.org/	04 78 33 46 20
Haute-Savoie	Ecole Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale (ENSEIS) - Site d'Annecy	1 Bis Boulevard du Fier - BP 50082 - 74002 ANNECY CEDEX E-mail : annecy@enseis.fr Site internet : https://enseis.fr	04 50 46 57 01